

## Taxes de décharge 2025

## Matériaux acceptés

	Matériaux organiques	Prix par tonne, HT
Code N°1	-Déchets ligneux (diamètre inférieur à 10 cm.)	CHF 89.00
	-Herbe, gazon, feuilles, déchets maraîchers	
	-Déchets végétaux crus de ménage.	
Code N° 5	-Collecte de déchets organiques porte à porte-Ecopoint.	CHF 120.00
Code N° 8	-Fumier de cheval /bovin.	CHF 69.00
Code N° 8B	-Produits déjà broyés, marc de raisin/café, céréales	CHF 69.00
Code N° 2B	-Mélange-souches-troncs-branches	CHF 140.00
	Bois	
Code N° 2	-Déchets ligneux (diamètre supérieur à 10 cm.)	CHF 140.00
	-Souches et racines de toutes dimensions.	
Code N° 9	-Troncs propres exempt de branches, billes de bois >1m	CHF 40.00
Code N° 10	-Bois usagé (démolition), panneau aggloméré	CHF 140.00
	Interdit; traverses de chemin de fer et bois autoclave, vitres.	
	Terre	
Code N° 12	-Terre d'excavation non polluée avec racines, valorisable	CHF 70.00

La Coulette SA contrôle les apports lors de la réception. Elle se réserve le droit de corriger les désignations des produits dans le cas où la déclaration faite par le chauffeur ne correspond pas aux produits livrés.

Les matériaux non autorisés seront refusés ou éliminées aux frais du fournisseur.

Validité sous réserve de modifications. Autres matériaux sur demande.